

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3097**

commune (s) : Vénissieux

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue du Moulin à Vent

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3097**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue du Moulin à Vent**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Par décision n° B-2011-2231 du Bureau du 18 avril 2011, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le compromis du 23 mars 2011 concernant la vente à la société SPIRIT Grand Sud d'un tènement immobilier cadastré sous les numéros 1, 2, 605 et 1171 de la section A, pour une superficie de 2 499 mètres carrés, situé 229 à 235, route de Vienne et 10, rue du Moulin à Vent à Vénissieux.

Le carrefour Henri Barbusse - Moulin à Vent - route de Vienne a été réaménagé et fait aujourd'hui apparaître la nécessité d'un réajustement des limites parcellaires au droit du projet immobilier présenté par la société SPIRIT Grand Sud sur le tènement susmentionné, pour une superficie de 4 mètres carrés environ.

La société SPIRIT Grand Sud a donc sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession de cette emprise de 4 mètres carrés environ, appartenant au domaine public communautaire, et située 10, rue du Moulin à Vent à Vénissieux.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la société SPIRIT Grand Sud, l'emprise d'une surface de 4 mètres carrés environ (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 3 réseaux à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société SPIRIT Grand Sud.

Ce déclassement ne remettant pas en cause les conditions de desserte et la circulation assurées par la rue du Moulin à Vent, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la cession à SPIRIT Grand Sud interviendrait au prix de 334 € le mètre carré de SHON, conformément à l'estimation de France domaine, soit 1 336 € pour 4 mètres carrés, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 6 janvier 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 4 mètres carrés environ, située rue du Moulin à Vent à Vénissieux, au profit de la société SPIRIT Grand Sud, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

2° - Approuve la cession à la société SPIRIT Grand Sud, pour un montant de 1 336 €, d'une emprise d'une surface de 4 mètres carrés environ, située rue du Moulin à Vent à Vénissieux, en vue de la réalisation d'un programme de construction de logements.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 336 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 336 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.